

# Junot

## Barème des Prestations

### Honoraires de vente à la charge du vendeur

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 100 000 €	<b>10 % - minimum forfaitaire de 5 000 € TTC</b>
De 100 001 € à 300 000 €	<b>7 %</b>
De 300 001 € à 600 000 €	<b>6 %</b>
À partir de 600 001 €	<b>5 %</b>

### VIAGER

Honoraires calculés sur la base de la valeur vénale à la charge du vendeur **6 %**

### NUE-PROPRIÉTÉ

Honoraires calculés sur la base de la valeur vénale à la charge de l'acquéreur **6 %**

**Dans le cadre d'une succession ou d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.**

### Honoraires retail à la charge du preneur

#### LOCATION

Bail commercial ..... **30 % HT du loyer annuel et Hors Charges**

#### CESSION DE DROIT AU BAIL OU DE FONDS DE COMMERCE

Forfait minimum ..... **10 000 € HT**

Honoraires ..... **10 % HT du montant de la cession + 30 % HT du loyer annuel et Hors Charges**

### Honoraires de location à la charge du locataire

#### BAIL VIDÉ OU MEUBLÉ SOUMIS À LA LOI N° 89-462 DU 6 JUILLET 1989

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail ..... **12 € TTC/m<sup>2</sup>**

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée ..... **3 € TTC/m<sup>2</sup>**

#### BAIL SOUMIS AU CODE CIVIL (RÉSIDENCE SECONDAIRE ET BAIL SOCIÉTÉ)

Honoraires ..... **10 % HT (12 % TTC) du loyer annuel Hors Charges**

### Honoraires de location à la charge du bailleur

Honoraires de négociation, de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux d'entrée ..... **8 % HT (9,60 % TTC) du loyer annuel Charges Comprises**

### Honoraires de gestion à la charge du bailleur

Honoraires de gestion courante sur les encaissements du loyer mensuel Charges Comprises **7 % HT (8,4 % TTC)**

Honoraires de suivi des travaux

..... **5 % TTC du montant TTC des travaux**

